

Le Sénat a adopté le projet de Loi de programmation militaire en première lecture

Paris, 22 oct. 2013 (AFP) -

Le Sénat a adopté lundi soir en première lecture le projet de Loi de programmation militaire (2014-2019) qui fixe le cadre budgétaire de la défense pour les six ans qui viennent.

Le texte a été voté par 163 voix contre 140. Les sénateurs socialistes, RDSE, et la majorité des centristes de l'UDI-UC ont voté pour, les élus UMP et écologistes contre. Les communistes se sont abstenus.

Les crédits inscrits dans la LPM s'élèvent à 183,9 milliards d'euros sur la période, auxquels s'ajoutent 6,1 milliards de "ressources exceptionnelles". Le texte prévoit notamment la suppression de 34.000 nouveaux postes en six ans dans les armées, dont 7.881 en 2014.

En présentant le texte, Jean-Yves Le Drian a affirmé la "stricte sincérité" qui a, selon lui, prévalu dans l'analyse des menaces auxquelles la France est confrontée et des moyens financiers dont elle dispose pour y faire face.

La LPM, a admis le ministre de la Défense, est "une loi d'équilibre, fragile" qui devra "être regardée avec précision et vigilance en permanence".

Examiné en première lecture au Sénat, le projet de loi traduit sur le plan budgétaire les orientations stratégiques fixées par le Livre blanc de la défense.

Les sénateurs ont amendé à la marge le projet de loi pour tenter de garantir les financements de la LPM sur toute sa durée. Ils ont par ailleurs renforcé le pouvoir de contrôle du Parlement sur les services de renseignement.

Dans la soirée, les sénateurs ont notamment adopté, avec l'approbation du gouvernement, un amendement de la commission des Lois tendant à clarifier le cadre légal de la géolocalisation et de l'interception des communications. Le texte ménage les garanties opérationnelles des services de police ou de gendarmerie concernés tout en préservant les libertés et la vie privée des particuliers.

Un amendement du groupe écologiste transformant le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen) en une autorité administrative indépendante a également été adopté pour rendre la loi d'indemnisation de 2010 plus efficace.

Avec un budget annuel de 31,4 milliards d'euros jusqu'en 2016, qui devrait légèrement progresser ensuite, le texte maintient l'effort financier de défense au niveau qui est le sien en 2013.

Sécuriser les ressources financières

L'équilibre reste cependant fragile, et plusieurs orateurs ont souligné que cette LPM devra être appliquée "à l'euro près" pour en préserver la cohérence.

Pour le socialiste Daniel Reiner, la trajectoire financière fixée par le gouvernement "traduit le maximum possible" en période de crise.

La Loi de programmation tend "vers une armée moins nombreuse, mais mieux équipée", s'est réjoui pour sa part l'UMP Jacques Gautier tout en soulignant que "tout cela ne vaut qu'à condition qu'elle soit exécutée à l'euro près".

Les sénateurs ont maintenu en séance les clauses de sauvegarde votées en commission de la défense visant notamment à garantir la compensation intégrale des crédits en cas de non réalisation des ressources exceptionnelles.

La LPM réaffirme les trois missions principales des armées : protection du territoire, maintien de la dissuasion nucléaire dans ses deux composantes (sous-marine et aéroportée), capacité des armées à intervenir à l'extérieur du territoire national, les fameuses opérations extérieures (Opex).

Sénateurs communistes et écologistes ont regretté l'absence de débat public sur le maintien de la force de dissuasion nucléaire.

La LPM traduit également la volonté du gouvernement de préserver l'industrie de défense, avec le maintien des grands programmes d'équipement (livraisons des avions de transports tactiques A400M, des frégates multimissions FREMM...).



Mots : 671

Evoquant les nouvelles réductions d'effectifs, après les 54.000 suppressions de postes dans le cadre de la LPM précédente, plusieurs orateurs ont souligné "le mécontentement, l'inquiétude des militaires et de leurs familles" et le sentiment que leurs efforts ne sont pas suffisamment reconnus.

Le Sénat a enfin adopté une série d'amendements défendus par le président de la Commission des lois, le socialiste Jean-Pierre Sueur, visant à renforcer les pouvoirs de contrôle et d'accès aux informations de la délégation parlementaire au renseignement.

dch/jcc

Afp le 22 oct. 13 à 01 17.